

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_2023_0088

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/03/2023

Objet : Décision Convention occupation locaux scolaires 10 rue d'Austerlitz par Farfadets et Compagnie

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 21/03/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_2023_0088 D_cision Convention occupation locaux scolaires 10 rue d_Austerlitz par Farfadets et Compagnie .pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

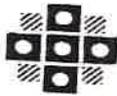
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230315-DAJI_2023_0088-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 21/03/2023



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de l'Education
4, rue Anatole France
59200 TOURCOING
Tél. : 03.59.63.41.25.
Fax : 03.59.63.41.32

DCPAJI_2023_0088

LOCAUX SIS 10 rue d'Austerlitz

CONVENTION D'UTILISATION DES
LOCAUX SCOLAIRES DU 1ER DEGRÉ,
HORS TEMPS SCOLAIRE PAR UNE
ASSOCIATION

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

En vertu des articles L.212-15 du Code de l'éducation attribuant à la collectivité propriétaire la possibilité de soumettre une autorisation d'utilisation des équipements scolaires;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020, portant application des articles L-2122-22 ; L-2122-17 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville met à disposition à titre gracieux des locaux scolaires au profit d'amicales et d'associations afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs activités ;

DECIDONS

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec

L'Association FARFADETS & COMPAGNIE représentée par *Monsieur Daniel VILLEBASSE Président*, faisant élection de siège social au 257/734 rue du Flocon à Tourcoing pour l'occupation à titre gratuit du hall d'entrée et des sanitaires de l'école Elémentaire BONNOT sise 10 rue d'Austerlitz.

Cette mise à disposition, à titre précaire et révocable est consentie après consultation préalable du conseil d'école selon l'article D411-2 du Code de l'éducation.

Cette occupation est consentie gratuitement pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (convention en année civile), renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans soit jusqu'au 31/12/2026.

ARTICLE 2 : Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception, soit à première injonction de la Ville soit par l'occupant sous le respect d'un préavis de trois mois.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **15 MARS 2023**



Doriane BECUE
Maire de Tourcoing

Accusé Réception en Préfecture le : **21 MARS 2023**

Publié sur le site de la Ville le : **28 MARS 2023**